

## Voyage d'études 2014

### Rencontre avec le Colegio de abogados de Boyacà

Le lundi 10 novembre visite de Tunja, capitale de la région de Boyaca, ville d'environ 100 000 habitants située à plus de 3 000 mètres d'altitude.

Les Avocats de Tunja ont invité une délégation d'avocats membres de "Droit et Commerce" au "Club Boyaca", sorte de Maison du barreau de Tunja.

Son président Johan Manuel BUITRAGO nous y accueille.

Juan Manuel BUITRAGO nous invite à nous asseoir autour d'une grande table dans la plus belle pièce de cette maison, sous un portrait en pied de BOLIVAR.

On nous sert le traditionnel petit déjeuner colombien : chocolat chaud ou café avec beignets au fromage.

Chacun de nous se voit offrir des ouvrages sur la région, la constitution de Boyaca ou un livre de poèmes.

Le Président BUITRAGO nous explique la situation des avocats en Colombie.

Il n'y a pas de barreau.

A l'issue des études de droit, un étudiant peut s'inscrire comme avocat sur une liste tenue par le Parquet général, puis exercer dans une entreprise, une administration ou un cabinet, sans autre contrôle que celui du Parquet.

Les avocats se regroupent par affinité.

On trouve ainsi des associations de pénalistes, de commercialistes, de spécialistes en droit du travail etc...

Certains essaient de structurer la profession.

Johan Manuel BUITRAGO fait partie du Comité exécutif de l'avocature colombienne.

Son initiateur est Jaro CESPEDES ESPITIA, un avocat de Bogota, qui se bat justement pour fédérer tous ces groupements quelque peu disparates et donner corps à une profession d'avocat digne et respectée.

A Tunja, les avocats membres du Comité exécutif forment le collège des avocats de Boyaca.

Il s'agit d'avocats qui se définissent comme plaidants au contraire de tous ceux qui ne vont jamais dans les tribunaux.

Actuellement, l'ensemble des avocats plaidants colombiens est en bute à une autre difficulté que l'on appelle en espagnol le "paro judicial" qui est une grève totale des services judiciaires.

Cela se produit régulièrement. Par manque de moyens, la justice se déclare en arrêt de travail et les palais sont fermés.

Les avocats, quel que soit leur champ de compétence, souffrent évidemment de cette situation car cet arrêt peut durer plusieurs mois, leur interdisant de fait tout exercice professionnel.

Les avocats et notamment le Président Jaro CESPEDES ont tenté différents recours jusqu'à présent peu fructueux.

Les avocats colombiens découvrent avec un intérêt non dissimulé ce qu'est en France un Ordre des avocats, un barreau, un bâtonnier et le Conseil national des barreaux.

Dans un silence à la fois très solennel et très chaleureux, le Président BUITRAGO invite Franck DENEL à signer le livre d'or.

La Colombie, comme nous le savons, n'a pas de tribunaux de commerce.

Nous en expliquons le fonctionnement à nos amis colombiens.

Ils nous raccompagnent jusqu'à nos autocars car nous partons le soir-même de l'aéroport de Bogota pour Carthagène des Indes, l'Héroïque.

*Manuel Bosqué*